

Agressions sexuelles dans le péricolaire : « Le scandale, c'est de ne pas intervenir »

Publié le 24/03/2026 • Par [Olivier Descamps](#) • dans : [A la Une Education et Vie scolaire](#), [Actu expert Education et Vie scolaire](#), [Actu expert santé social](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



SOS Péricolaire

La succession d'affaires d'agressions sexuelles dans le péricolaire inquiète. Reçues à l'Élysée lundi 16 mars, deux membres du collectif SOS Péricolaire, Elisabeth Guthmann et Camille Petel, incitent les collectivités à ne plus fermer les yeux. D'abord pour protéger les enfants. Ensuite pour se protéger elles-mêmes.

MA GAZETTE

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Enfance et famille
- Jeunesse
- Prévention de la délinquance
- Tous les thèmes

Comment interpréter la multiplication des signalements d'agressions sexuelles dans le péricolaire ?

Élisabeth Guthmann : Les parents sont plus vigilants et osent parler. On se félicite du fait qu'ils soient davantage écoutés. À Paris par exemple, des mesures transitoires ont été prises pour répondre à l'urgence. L'évidence désormais, c'est que si une famille ou un professionnel fait un signalement à la direction des affaires scolaires de la commune, l'animateur concerné doit être suspendu à titre conservatoire. Il ne s'agit pas de remettre en cause la présomption d'innocence, mais de protéger les enfants. Et même la personne elle-même car la suspicion a des effets.

Camille Petel : Si on parle beaucoup de la ville de Paris, la situation est la même partout. On doit avancer dans la réflexion pour ne plus avoir à réagir au coup par coup. Sans jeter l'opprobre sur une profession, les collectivités doivent définir des protocoles qui protègent les uns et les autres pendant l'enquête. Et faire en sorte, en particulier, que les animateurs mis en cause ne soient plus au contact d'enfants.

Certains hésitent par peur du scandale...

CP : Cela revient souvent dans les discours des DGA que nous rencontrons. Attention à ne pas se tromper de combat. Une grande ville sans signalement, ça n'a d'ailleurs rien de rassurant ! Le scandale, c'est de ne pas intervenir quand on sait que le sujet existe. Tout le monde est gagnant à ce qu'on y voie plus clair. Prendre les choses au sérieux, ce n'est pas être à l'origine du problème, c'est être à l'origine du traitement du problème et c'est courageux.

EG : L'employeur engage aussi sa responsabilité à ne pas entendre les signalements. Les élus doivent comprendre que déclencher l'article 40 du code de procédure pénale [qui les oblige à dénoncer les crimes et délits, ndlr] est aussi une manière de se protéger.

Pourquoi y a-t-il une problématique spécifique sur le temps périscolaire ?

CP : La filière animation n'a pas été au bout de son évolution. Elle s'est professionnalisée, mais lors de la réforme des rythmes scolaires de 2013, les débats se sont concentrés sur l'éducation nationale. La périscolaire a dû s'organiser dans un temps très court et s'adapter en mode dégradé. À l'époque, on a évoqué des projets éducatifs et les attentes des enfants, mais sans moyens, ça ne pouvait pas fonctionner. Lors des embauches, on a diminué le niveau d'exigence. On en est toujours là aujourd'hui.

EG : On a le sentiment qu'on regarde enfin la situation... mais qu'on hésite encore à la traiter ! On a besoin de re-professionnaliser ce métier. On nous remonte par exemple des situations où c'est le jardinier de la commune qui s'occupe de la périscolaire. Ce n'est pas possible. Beaucoup de problèmes concernent le temps du déjeuner. Les animateurs doivent être mieux choisis et mieux formés.

Ce n'est pas un argument valable bien sûr vu l'enjeu, mais comment faire cela à budgets contraints ?

EG : Nous ne sommes pas sur un sujet où on aurait des personnes qui s'opposent à d'autres. L'enjeu n'est pas d'asphyxier les collectivités en multipliant les contraintes. C'est de réfléchir ensemble à des solutions sécurisantes pour les enfants. Nous sommes souvent contactés par des régions ou des communes qui veulent sécuriser leurs procédures ou faire évoluer leur process de gestion de crise. Il existe des solutions. Il faut par exemple réfléchir à une généralisation des systèmes de déclaration des activités périscolaires, ce qui ferait en sorte qu'un animateur faisant l'objet d'un signalement ne puisse plus changer de village ni vu ni connu. Cela ne veut pas dire qu'on impose à tous les taux d'encadrement des grandes villes.

CP : Malgré le temps qu'y passe l'enfant, la périscolaire est encore trop souvent un espace invisible, un angle mort de la protection des enfants. L'enjeu est d'arrêter de travailler en silo et de coopérer sur le sujet. On doit repartir non pas de l'organisation du système éducatif, mais de l'enfant. Ce

que nous disons ne vaut pas que pour les scandales sexuels d'ailleurs. La problématique est la même avec la violence ordinaire, les humiliations, les insultes. Les violences sexuelles sont gravissimes. Celles du quotidien sont insupportables, pour les enfants, comme pour les professionnels qui font bien leur travail et ne se reconnaissent pas dans ces pratiques.

FOCUS

Le périscolaire rajouté dans le futur projet de loi sur la protection de l'enfance

Invitée sur France Inter ce mardi 24 mars, la ministre de la santé et des familles Stéphanie Rist a annoncé la présentation en mai, au conseil des ministres, du très attendu projet de loi sur la protection de l'enfance. Un texte qui va être élargi à tous les enfants accompagnés par des adultes, pas uniquement ceux confiés à l'aide sociale à l'enfance, pour répondre au besoin d'un meilleur encadrement du secteur périscolaire, après les révélations de plusieurs affaires d'agressions sexuelles sur mineurs. « Aujourd'hui tous les adultes qui travaillent auprès d'enfants ne sont pas forcément soumis à un contrôle des antécédents judiciaires. Nous allons élargir le périmètre de ces contrôles, pour toutes les personnes qui accompagnent les enfants, et nous allons aussi travailler sur leur formation, avec les collectivités, avec les communes, a expliqué Stéphanie Rist. Il faut mieux faire parler les différents fichiers, et mieux coordonner les informations ». Une revendication que porte le collectif SOS Périscolaire.